

Prix et agrément (Chapitre 3 du Titre 2 du livre 1er de la partie V du CSP)

29/07/2004

Modification :

Décret n° 2008-108 du 5 février 2008 pris pour l'application de l'article L. 5125-23-1 du code de la santé publique, art. 1 et 2.

**PARTIE V
PRODUITS DE SANTÉ
LIVRE 1er
PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

**TITRE II
MÉDICAMENTS À USAGE HUMAIN
Chapitre III
Prix et agrément**

Section unique